

## **SESSION DU 18 MARS 2021**

-----

Sur convocation adressée à chacun de ses membres le 10 mars 2021, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, salle Marion JOUANNEAU, le jeudi 18 mars 2021 à 20 heures, sous la présidence du Maire, Christophe LEROY.

Présents : Christophe LEROY, Thierry HERON, Sylvie BEHETRE, Claudine MOULIN, Marc PINSARD, Anita RIVIERE, Gérard AMY, Nicolas BIANCONI, Emmanuel DUPIN, Humberto DOS SANTOS, Michel AZAMBOURG, Serge POITRIMOL, Véronique PREVEAUX, David POTHIER.

Absent excusé : Loïc DECOURTIL qui donne pouvoir à David POTHIER

Secrétaire de séance : Sylvie BEHETRE

\* \* \* \* \*

### → **Approbation du compte-rendu du 1<sup>er</sup> février 2021** :

Le Conseil Municipal n'ayant aucune observation à formuler, le compte-rendu du 1<sup>er</sup> février 2021 est adopté à l'unanimité.

### → **Chartres Métropole : Modification statutaire relative au transport et à l'accueil des élèves des écoles maternelles et primaires pour l'enseignement de la natation** :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la délibération du Conseil communautaire de Chartres Métropole en date du 28 janvier 2021 approuvant la modification statutaire sur le transport et l'accueil des élèves des écoles maternelles et primaires aux équipements sportifs aquatiques classés d'intérêt communautaire pour l'enseignement de la natation.
- **APPROUVE** à son tour cette modification statutaire.

### → **Patrimoine** :

#### ➤ **Acquisition parcelle AB n°23** :

Considérant que l'acquisition de la parcelle AB n°23 présente un intérêt certain pour la Commune déjà propriétaire des parcelles AB22, AB24 et prochainement AB25, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'acquérir la parcelle AB23 d'une contenance de 788m<sup>2</sup> ;
- **DECIDE** d'en proposer 19 786 € (dix-neuf mil sept cent quatre-vingt-six euros) aux propriétaires ;
- **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour engager toutes démarches et signer tous documents inhérents à cette délibération.

#### ➤ **Exploitation parcelle ZV n°45** :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- **DECIDE** d'autoriser les exploitants agricoles à poursuivre l'exploitation de la parcelle ZV45 dont la Commune s'est portée acquéreur le 1<sup>e</sup> février 2021.
- **DECIDE** que cette autorisation est consentie, sans contrepartie financière, pour une durée de 3 ans renouvelables et/ou jusqu'à ce qu'un projet communal soit identifié.

→ **Lotissement de la Chanteraine III : Accord de principe sur la rétrocession des voies, réseaux et équipements communs :**

Le Conseil Municipal, après débat, à l'unanimité :

- **DECIDE** de donner un accord de principe sur le projet de convention de cession de la voirie et des ouvrages communs du lotissement « La Chanteraine III » à intervenir entre la Commune et le promoteur Pierres et Territoires Eure-et-Loir tel que présenté par Monsieur le Maire sous réserve que les prescriptions techniques de Chartres Métropole soient respectées ;
- **DECIDE** d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

→ **Cimetière :**

➤ **Concessions funéraires : Suppression des concessions perpétuelles :**

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de supprimer l'attribution de concessions perpétuelles à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021 dans le cimetière communal.

➤ **Approbation du règlement du cimetière revu et corrigé :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'entériner le règlement intérieur de la Commune tel que présenté.

→ **Dénomination et numérotation de la voie interne du lotissement des Courrayes :**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'attribuer le nom de « Clos du Jardin » à la voie interne du lotissement des Courrayes ;
- **PREND ACTE** que les numéros attribués aux lots dudit lotissement seront :
  - Lot 1 => n°1, Clos du Jardin
  - Lot 2 => n°2, Clos du Jardin
  - Lot 3 => n°3, Clos du Jardin
  - Lot 4 => n°4, Clos du Jardin
  - Lot 6 => n°5, Clos du Jardin

L'accès au lot n°5 se faisant par la Grande Rue, il lui est attribué l'adressage suivant : n°3 bis, Grande Rue.

→ **Travaux de restauration de l'Eglise : Demande de subvention :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** le projet de restauration de l'Eglise pour un montant estimatif de 297 404,00 € H.T. (honoraires du maître d'œuvre compris) ;
- **SOLLICITE** une aide de l'Agglomération Chartres Métropole au titre du fonds de concours – Patrimoine, à hauteur de 50% du montant H.T. soit 133 832,00 € ;
- **SOLLICITE** une aide de l'Etat au titre de la DSIL (préservation du patrimoine historique) à hauteur de 10% du montant H.T. soit 29 740,00 €.

La séance est levée à 23h55.

\* \* \* \* \*